





Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20110131-13912-DE-1-1_0
Date de signature : 01/02/11
Date de réception : mardi 1 février 2011
 <b>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE:</b> - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITÉ ✓ 

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-  
PROVENCE N°2011.97**

Séance publique du

31 janvier 2011

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,  
Maire d'Aix-en-Provence  
Député des Bouches-du-Rhône  
Président de la Communauté du Pays d'Aix

**OBJET : PAYS D'AIX ASSOCIATIONS - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT POUR 2011 - APPROBATION DE L'AVENANT N°5 A LA CONVENTION.**

Le 31/01/11 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 25 Janvier 2011, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

M. Jacques AGOPIAN, Mme Charlotte BENON, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliott BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Fatima DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. François HAMY, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Henri MATAS, Mme Reine MERGER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Mme Agnès AMIACH ELBEZ à Mme Chantal DAVENNE, Mlle Odile BARBAT-BLANC à Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Christine BERNARD à Mme Charlotte BENON, Mme Danièle BRUNET à M. Eric CHEVALIER, M. Robert FOUQUET à M. Francis TAULAN, M. Jacques GARCON à M. Henri MATAS, M. André GUINDE à Mme Fleur SKRIVAN, Mme Sophie JOISSAINS à Mme Maryse JOISSAINS MASINI, M. Christian LOUIT à M. Gérard GERACI, M. Alexandre MEDVEDOWSKY à M. Jacques AGOPIAN, Mme Amaria MOHAMMEDI à Mme Catherine SILVESTRE, Mme Arlette OLLIVIER à Mme Patricia LARNAUDIE, Mme Françoise TERME à Mme Fatima DRAOUZIA

**Excusés sans pouvoir :**

M. Lucien AMBROGIANI, M. Alexandre GALLESE, Mme Catherine RIVET-JOLIN

Secrétaire : Yannick DECARA

M. Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Finance - Programmation  
- Informatique et RRH

Direction des Relations avec les Associations

RAPPORT POUR  
**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
DU 31/01/11

-----

**RAPPORTEUR** : M. Gérard BRAMOULLÉ

-

**Politique Publique** : DEVELOPPEMENT DES PARTENARIATS ET DE LA VIE ASSOCIATIVE  
ET COMMERCANTE**OBJET** : PAYS D'AIX ASSOCIATIONS - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION  
DE FONCTIONNEMENT POUR 2011 - APPROBATION DE L'AVENANT N°5 A LA  
CONVENTION. - Décision du Conseil

Mes chers collègues,

En 2006, une convention d'objectifs triennale était établie entre Pays d'Aix Associations et la Ville d'Aix en Provence, sur la base d'un montant inscrit au Budget Primitif, qui s'est élevé à 147 000 Euros en 2006, 2007 et 2008 . Cette subvention est destinée à permettre à Pays d'Aix Associations de remplir sa mission de "moteur" au sein de notre réseau associatif aixois, riche de plus de 600 associations adhérentes auprès de sa structure et de plus de 1100 organismes ayant bénéficié de ses conseils ou de ses services ces deux dernières années.

Cette convention a été prorogée pour une durée d'un an, soit jusqu'au 31 décembre 2010 par avenant n°2 adopté le 09 décembre 2010.

Aujourd'hui, afin d'autoriser cette association à continuer d'exercer dans les meilleures conditions le rôle qui lui a été confié il convient de proroger d'un an de plus la convention initiale.

Par ailleurs, cette proposition de leur allouer au titre du budget 2011, une subvention de 147 000 Euros a été validée le 22 décembre 2010.

Je vous demande donc, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **DECIDER** le renouvellement d'une subvention de 147 000 € à Pays d'Aix Associations.

- **DIRE** que la dépense en résultant sera imputée sur le budget 2011 à la rubrique 92025-6574, numéro d'opération 1427, intitulée "Subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé".
- **APPROUVER et ADOPTER** l'Avenant n°5 prorogeant d'un an supplémentaire la convention initiale.
- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'Adjoint Délégué au Financement de la Vie Associative à signer l'avenant n° 5 ci-annexé.

**2011.97 - PAYS D'AIX ASSOCIATIONS - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT POUR 2011 - APPROBATION DE L'AVENANT N°5 A LA CONVENTION.**

<b>Présents et représentés</b>	<b>: 50</b>
<b>Présents</b>	<b>: 39</b>
<b>Abstentions</b>	<b>: 0</b>
<b>Non participation</b>	<b>: 2</b>
<b>Suffrages Exprimés</b>	<b>: 50</b>
<b>Pour</b>	<b>: 50</b>
<b>Contre</b>	<b>: 0</b>

**Ont voté contre**

NEANT

**Se sont abstenus**

NEANT

**N'ont pas pris part au vote**

M. Eric CHEVALIER, Mme Chantal DAVENNE

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.**

**Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire  
Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,  
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 02 Février 2011  
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**

# AVENANT N° 5

à la Convention d'Objectifs passée le 06 Mars 2006 entre la Ville d'Aix en Provence et l'Association "Pays d'Aix Associations"

Entre

La Ville d'Aix en Provence, représentée par son Maire Madame Maryse JOISSAINS-MASINI ou par Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Adjoint Délégué au Financement de la Vie Associative, en vertu d'une délibération du Conseil Municipal du 31 janvier 2011, ci-après désignée : "La Ville"

et

L'Association "Pays d'Aix Associations", dont le siège social est situé au Ligourès, Place Romée de Villeneuve, 13 100 Aix en Provence, représentée par son Président en exercice Monsieur Gérard PELISSIE, ci-après désignée : "L'Association"

**Il a été convenu des modifications suivantes à apporter à la Convention passée le 06 mars 2006**

## **ARTICLE 1 – MOYENS -**

Le paragraphe 2 "**MOYENS**" "**Aide directe de la Ville**" est ainsi modifié :

" La participation annuelle attribuée à "Pays d'Aix Associations" est inscrite au Budget Primitif de la Ville.

Son montant correspond à une contribution de fonctionnement devant permettre à l'Association de réaliser ses missions, ainsi qu'à une aide complémentaire afférente aux charges.

Fixée à 147 000 € pour l'exercice 2011, elle sera versée selon l'échéancier suivant :

-50 %, soit 73 500 € au cours du premier trimestre 2011

-30 %, soit 44 100 € en milieu d'année

-20 % restants, soit 29 400 € en fin d'exercice, après examen des comptes N-1 de l'Association"

## **ARTICLE 2 – DUREE -**

L'article 4 "**DUREE ET CHAMP D'APPLICATION**" prorogé jusqu'au 31 décembre 2010 par avenant n°2 du 09 décembre 2009 est modifié ainsi qu'il suit : " la durée de la convention est prolongée d'un an à titre transitoire, soit jusqu'au 31 décembre 2011".

## **ARTICLE 3 – AUTRES DISPOSITIONS -**

Les autres dispositions de la convention demeurent inchangées.

Fait à Aix en Provence, le

Pour Pays d'Aix Associations  
Le Président

Pour la Ville d'Aix en Provence  
Le Maire